

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **FBS Foam Barrier System (component A)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Durcisseur

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone : +49(0)7443 12-0
Fax : +49(0)7443 12-4222
Courriel : info-sdb@fischer.de
Internet : www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone : +33 3 88 39 18 67
Fax : +33 3 88 39 80 44
Courriel : info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

diisocyanate de diphenylméthane , isomères et homologues

Valeurs H

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H351: Susceptible de provoquer le cancer .
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Valeurs P

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spéciaux

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé

Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger

Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	No. CAS : 9016-87-9 No. REACH : Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>= 50.0 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun à notre connaissance.
-----------	-----------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
Un traitement médical spécial	Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse
------------------------------	--

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau pulvérisée
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 7/8/13

	EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent :	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	brun
Odeur	de moisi
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	> 10
Point d'ébullition [°C]	330
Type de mesure :	DIN 53171
Point d'éclair [°C]	< 204
Type de mesure :	DIN EN 22719 / ISO 2719
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure :	non déterminé
Valeur limite supérieure :	non déterminé

Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm ³]	1,22
Température :	25 °C
Type de mesure :	DIN 51757
Hydrosolubilité [g/l]	Hydroréactif(ve)
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	> 200
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	100
Type de mesure :	DIN 53019
Risque d'explosion.	Non-explosif

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	> 600
Type de mesure :	DIN 51794

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Pas de décomposition en utilisation conforme.
---------------------	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Pas de décomposition en utilisation conforme.
-------------------	---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dan- Pas de décomposition en utilisation conforme.
gereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OECD 423	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
1,5	CL50	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée	Irritant(e)
Irritation oculaire	irritant
Irritation respiratoires	Irritant
Sensibilisation	Sensibilisant
Type d'exposition	Dermale
	Sensibilisant
Type d'exposition	inhalation

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1000	EC50	Daphnia magna	24 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1640	ErC50:	Scenedesmus subspicatus	72 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Vider les restes.

Code des déchets Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
Produit (Mortier et Durcisseur)
200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
matériau durci et cartouches complètement pressés
200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADNR, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

VOC 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H351: Susceptible de provoquer le cancer .
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Énoncé des classes de risque Acute Tox.: Toxicité aiguë
Skin Irrit.: Irritation cutanée
Eye Irrit.: Irritation oculaire
Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
Carc.: Cancérogénicité
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Resp. Sens. 1; H334	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Carc. 2; H351	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
STOT RE 2; H373	calculé

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **FBS Foam Barrier System (component B)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes 2K PU foam with flame retardant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone : +49(0)7443 12-0
Fax : +49(0)7443 12-4222
Courriel : info-sdb@fischer.de
Internet : www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone : +33 3 88 39 18 67
Fax : +33 3 88 39 80 44
Courriel : info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319
(CE) N° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS07

Mention d'avertissement

attention

Valeurs H

H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : FBS Foam Barrier System (component B)

Date de révision : 14.01.2016

Version : 1.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du : 04.03.2015

Date d'impression : 12.06.2017

Valeurs P

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
Bis(2-diméthylaminoéthyl)méthylarfin	No. CAS : 3030-47-5 No.-CE : 221-201-1 No.-Index : 612-109-00-6	Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314	< 3.0 pds %
Reaktionsmasse aus Propylenoxid und Phosphoroxychlorid	No. CAS : 1244733-77-4 No.-CE : 911-815-4 No. REACH : 01-2119486772-26	Acute Tox. 4; H302	2.5 - 10.0 pds %
Rizinusöl, sulfatiert, Na-Salz	No. CAS : 68187-76-8 No.-CE : 269-123-7 No. REACH : 01-2119943732-36	Eye Irrit. 2; H319	2.5 - 10.0 pds %
Gemisch aus: Isomere von 2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-4-methyl-(n)-dodecylphenol; Isomere von 2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-4-methyl-(n)-tetracosylphenol; Isomere von 2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-4-methyl-5,6-didodecyl-phenol (n = 5 oder 6)	No.-CE : 401-680-5 No.-Index : 604-057-00-8	Aquatic Chronic 2; H411	< 1.0 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible

Un traitement médical spécial Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes Voir chapitre 7/8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Néant dans des conditions normales de traitement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Stocker conformément à la réglementation locale.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

TRGS 510 LGK 10-13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Indications détaillées: voir notice technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	
Matière appropriée :	caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Chloroprène
Matière non-appropriée :	Gants jetables en PVC
Épaisseur de la matière :	>= 0,5 mm
Temps de pénétration :	>120 min
Remarque :	Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent :	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur	gris foncé
Odeur	type amine
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure :	non déterminé
Valeur limite supérieure :	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm ³]	1,4
Température :	20 °C
Type de mesure :	DIN 51751
Hydrosolubilité [g/l]	soluble
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	30
Température :	20 °C
Risque d'explosion.	Non-explosif

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Vider les restes.

Code des déchets Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
Produit (Mortier et Durcisseur)
200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
matériau durci et cartouches complètement pressés
200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

SECTION 15: Informations réglementaires

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H302: Nocif en cas d'ingestion.
H311: Toxique par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque Skin Irrit.: Irritation cutanée
Eye Irrit.: Irritation oculaire
Acute Tox.: Toxicité aiguë
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.